

16/02/2019 _ Consultation citoyenne : demain comment bouger à Schiltigheim La Présidente de l'association appelle les Riverains du Dinghof à s'exprimer

La déambulation du 6 février dernier s'est faite selon un itinéraire précis et il a été demandé aux visiteurs de réfléchir aux sites visités (figurant sur le plan ci-joint) et d'y répondre (voir les modalités ci-dessous).

Mais la visite ne comprenait pas l'impasse menant à la maison du Dinghof ! Berthe Beyer, présidente de l'association a pris la parole pour rappeler que :

– Une action judiciaire (assignation) a été initiée par une riveraine du Dinghof qui conteste l'acte de vente du 22 mars dernier. L'association accompagne cette riveraine dans sa démarche, également par voie judiciaire (intervention volontaire).

– Au moment où le deuxième permis de construire (le recours déposé par l'association a malheureusement été invalidé car hors délais...) a été accordé par la mairie, en 2018, la seule voie menant au site du Dinghof mesurait moins de 4m de large !

– Cette voie est bordée de maisons qui, pour certaines, donnent directement sur la rue dépourvue de trottoirs !

– Si les immeubles prévus étaient construits cela représenterait 16 nouveaux logements et donc environ 30 voitures supplémentaires !

– Il s'agit donc d'un site particulièrement enclavé : les deux municipalités successives l'avaient bien compris, qui au départ avaient exclu toute construction neuve et avaient promis un grand verger et la mise en valeur de la maison historique du Dinghof. Ce qui n'a pas empêché la vente de plus de la moitié du terrain à quelques jours seulement du deuxième tour des élections municipales !

L'association attendait, au lendemain des élections d'avril 2018, de la part de la nouvelle municipalité écologiste, une prise de position forte pour que soit dénoncé l'acte de vente du 22 mars dernier entre les promoteurs et Jean-Marie Kutner. Rien de tel – à notre connaissance – n'ayant été initié, c'est aux riverains et à l'association que revient maintenant la tâche de contester cet acte de vente par voie judiciaire.

RIVERAINS DU DINGHOF, ne considérez pas qu'il n'y ait plus rien à faire ! De votre côté exprimez-vous, c'est le moment !!! (jusqu'au 28/02/2019).

• Pour les questions générales de circulation à Schiltigheim : sur le questionnaire mis en ligne sur le site strasbourg.eu, rubrique actions et projets > transports et déplacements

- Pour des observations concernant des points particuliers (par exemple le Dinghof) : à l'adresse courriel suivante :

mobilites-schiltigheim@strasbourg.eu ou sur une feuille blanche à déposer à la mairie.

16 février 2019, Berthe Beyer, présidente de l'association des riverains du Dinghof

<http://dinghof.org/wp-content/uploads/2019/06/6-bis-Consultation-citoyenne-Schiltigheim-déambulation-du-6-février-2019-1.tiff>